FRC 3.21746

RÉPONSE DU ROI,

du 15 Juillet 1787.

Case FRC 21531

Il eſt évident qu'il exiſte dans les finances de mon Royaume un déficit qui ne peut être rempli par les ſeuls retranchemens & bonifications : il n'eſt pas moins évident que, ſans les 40 millions de retranchemens & bonifications dont j'ai pris l'engagement, & qui au ſurplus ſont déjà portés à plus de vingt, & paſſeront mes premieres eſpérances, les Impôts auxquels je me ſuis déterminé ſeroient inſuffiſans. Enfin il eſt certain que les Emprunts ſupérieurs à ceux que j'ai annoncés, aggraveroient les charges de l'Etat, & nuiroient tôt ou tard à la fidélité que je dois à mes engagemens.

Il eſt donc impoſſible de douter que les impôts ne ſoient malheureuſement indiſpenſables, & tout retardement à leur enregiſtrement ne ſeroit pas moins préjudiciable à la confiance & au crédit pu-

THE NEWBERRY LIBRARY

blic, qu'aux meſures que je prends pour la meilleure adminiſtration de mes finances.

Je veux bien cependant prendre en bonne part les nouvelles inſtances de mon Parlement, mais elles doivent être les dernieres, & ma volonté eſt qu'il procede ſans délai à l'enregiſtrement de ma Déclaration.

Je vous charge de lui faire connoître mes intentions, & je ne veux pas douter de ſon obéiſſance.

ARRÊTÉ DU PARLEMENT,

Du 16 Juillet 1787, 4 heures de relevée.

ARRÊTÉ qu'il ſera fait au Roi de très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances à l'effet de ſupplier ledit Seigneur Roi de retirer ſa Déclaration ſur le Timbre; & que pour les rédiger, des Commiſſaires s'aſſembleront, leſquels prendront pour baſe les différentes réflexions propoſées dans le cours des opinions pour établir que ladite Déclaration eſt entiérement inadmiſſible, & notamment manifeſter le vœu qui a été exprimé, de voir la Nation aſſemblée par le Roi, préalablement à tout Impôt nouveau.